

LA DOCTRINE BAPTISMALE DE SAINT JEAN EUDES

Père MICHEL CANCOUËT, eudiste

DU dix-septième au vingtième siècle

Dans leur souci de renouveler la vie chrétienne chez tous les fidèles sans exception, les évangélisateurs du dix-septième siècle ont été conduits à mettre l'accent sur le sacrement de baptême, commun à toutes les catégories de chrétiens, engagés par lui dans la vie d'enfants de Dieu: « Ne croyez pas que ce soit une imagination d'une nouvelle piété, écrivait en 1635 l'oratorien Hugues Quarré, c'est le fondement du christianisme, le fonds et le principe de l'état de grâce ».¹

Lorsque saint Jean Eudes publie à Caen en 1654 le Contrat de l'homme avec Dieu par le saint baptême, il a conscience de rappeler une doctrine traditionnelle, oubliée par ses contemporains.² Deux ans plus tard, monsieur Beuvelet, prêtre du séminaire de Saint Nicolas-du-Chardonnet, commence lui aussi son Traité de la vraie et solide dévotion par un chapitre «de l'importance des promesses et obligations du baptême », où il écrit:

« Combien est grand l'aveuglement des chrétiens qui font si peu de réflexion sur des promesses si importantes... Combien sont coupables les ecclésiastiques, lesquels, ou par négligence ou par ignorance, n'instruisent pas les peuples de ces obligations ».³

Les uns et les autres appliquent les directives du catéchisme du concile de Trente:

« Les pasteurs se souviendront que toute cette doctrine sur le baptême doit être enseignée surtout pour le motif suivant: il faut que les croyants aient sans cesse le souci et la pensée de leur baptême pour garder la foi en ce qu'ils ont promis si saintement et religieusement lorsqu'ils ont été initiés au baptême, et pour mener une vie qui corresponde à la très sainte profession du nom de chrétien ».⁴

Or il se trouve qu'à la suite du second concile du Vatican, nous sommes amenés nous aussi à réfléchir et à écrire sur le baptême: le récent concile a, dans sa constitution sur l'Église, mis en relief la notion de Peuple de Dieu, le peuple messianique dans lequel

¹HUGUES QUARRÉ, Trésor spirituel, 4e éd., p. 25.

²SAINT JEAN EUDES OEuvres complètes (O. C.), II, 207-208.

³BEUVELET, Traité de la vraie et solide dévotion. 2e éd.. pp. 6-7.

⁴Catéchisme du Concile de Trente, Du sacrement de baptême, n 62.

on entre par le baptême,⁵ il a précisé la notion de sacerdoce commun à tous les baptisés, sacerdoce de la vie sainte, exprimé symboliquement dans l'action liturgique ⁶ il a développé l'idée que le baptême est signe de l'appel universel à la sainteté,⁷ il voit le fondement de l'action oecuménique dans le fait que les frères séparés ont part à l'unique baptême.⁸

Nous avons parallèlement fait l'apprentissage de liturgies baptismales renouvelées, celle de l'initiation chrétienne des adultes, celle d'un carême à orientation baptismale s'achevant dans la veillée pascale, ou de liturgies baptismales radicalement neuves, celle du baptême des petits enfants.

Des questions pastorales surgissent: elles concernent le baptême. On cherche les motifs du baptême des tout-petits, on organise liturgiquement le catéchuménat des adultes, même en dehors des jeunes Églises; on s'interroge sur l'insertion dans l'Église de ceux qui, pour des raisons diverses, remariage après divorce, manque de foi, absence d'instruction ou de pratique religieuse, sont de fait écartés de l'eucharistie et n'ont pas dans leur vie d'autre signe sacramentel que le baptême. Par ailleurs, l'introduction d'une liturgie de la parole en chaque célébration sacramentelle oblige à donner une signification renouvelée à la pratique liturgique en approfondissant les textes d'Écriture sainte qui révèlent le mystère du baptême. Nous y sommes aidés par une plus grande pratique de la bible et par une meilleure connaissance de la prédication baptismale des Pères de l'Église.

C'est dans ces perspectives qu'on peut se demander si, malgré trois siècles de distance, une doctrine baptismale comme celle de saint Jean Eudes et de ses contemporains, est capable de nourrir encore la foi chrétienne. A première vue, les différences sont grandes: nos ancêtres dans la foi avaient par exemple une autre façon de sentir le lien avec l'Église, et saint Jean Eudes n'est pas, semble-t-il, un praticien du rituel baptismal. Voyons, en précisant ces deux points, ce que nous ne pouvons pas demander aux écrits du passé.

Appartenance à l'Église et rituel

Pour saint Jean Eudes et les missionnaires du dix-septième siècle, il va de soi que tous les hommes auxquels ils s'adressent sont baptisés et ont été baptisés enfants. Jean Eudes dit à ses missionnaires:

« Il est vrai qu'il n'y a pas de comparaison à faire entre les apôtres et nous.. Ils avaient tous les peuples de l'univers à convertir . Et nous, nous n'avons pour ainsi dire qu'une poignée de monde à cultiver, qui connaissent déjà le bon Dieu que nous adorons,

⁵ Lumen Gentium, ch. 2.

⁶Ibid., n 10, 11, 34.

⁷Ibid., ch. 5.

⁸Unitatis redintegratio, n. 3, 22.

et qui font profession de croire les grandes vérités que nous venons leur annoncer ».⁹

Et dans ce milieu où être chrétien équivaut à être citoyen, personne ne songe à mettre en relief le fait que le baptême fait entrer dans le peuple particulier que Dieu s'est acquis. Beuvelet signale bien que le baptême « imprime en l'âme du baptisé comme une marque, un sceau et un cachet royal pour le distinguer des autres qui ne sont pas baptisés »,¹⁰ mais Jean Eudes ne parle même pas du caractère baptismal dans le chapitre du catéchisme de la mission consacré au baptême.¹¹ Il est évident que pour lui le baptême est de nécessité absolue:

« Ceux qui sont hors de l'Église peuvent-ils être sauvés? Non, s'ils ne se convertissent pas, car hors de l'Église, il n'y a pas de salut »¹²

et:

« Je vous rends grâces infinies, ô mon Dieu... de ce que vous nous avez conservé la vie dans les entrailles de nos mères avant le saint baptême. Car, hélas ! si nous étions morts en cet état... nous aurions été privés pour jamais de votre saint amour ».¹³

Prenons donc acte du fait que la doctrine sur le salut des non chrétiens et des non baptisés ne s'est développée qu'à notre époque et qu'il a fallu attendre le second concile du Vatican pour professer communément que Dieu propose son amitié à tout adulte « non seulement à ceux qui croient au Christ, mais bien à tout homme de bonne volonté dans le coeur duquel invisiblement agit la grâce ».¹⁴ Nous ne supporterions plus d'opposer la vie baptismale, comme le faisait Jean Eudes dans le onzième des Entretiens intérieurs, à « la vie des païens, la vie des bêtes, la vie des démons ».¹⁵

Jean Eudes n'évangélise pas un monde non chrétien: il ne lui vient jamais à l'idée de tenir compte de la doctrine baptismale des Actes des Apôtres, qui nous apparaît au contraire comme une des premières expressions de la pensée apostolique sur le baptême. Nous aimons saisir un développement doctrinal de puis les jours où Jésus est ressuscité et jusqu'aux écrits johanniques, en passant par les lettres de Paul et les épîtres plus récentes: telle n'était pas l'exégèse du dix-septième siècle. Nous nous interrogeons sur les conditions d'entrée dans l'Église: au dix-septième siècle, tout le

⁹O.C. XII, 187.

¹⁰ BEUVELET, *op,cit.*, p. 33.

¹¹O. C. II, 430.

¹²Ibid ., 429 .

¹³O.C. I, 499.

¹⁴Gaudium et spes, n. 22, 4, cf. Lumen Gentium, n. 16.

¹⁵ O.C. II, 184.

monde y entraît.

Jean Eudes ne connaît donc pas de catéchumènes: il ne fait aucune allusion au rituel du baptême des adultes promulgué par Paul V en 1614; il ne connaît que l'abrégé de rituel que nous avons utilisé jusqu'en 1969

sous le nom de *Rituale parvulorum*. Bien qu'il ait, entre les évangélistes, une préférence pour saint Jean, il ne connaît pas la portée baptismale des évangiles de la Samaritaine, de l'aveugle de naissance ou de Lazare, lieux antiques de la catéchèse pré-baptismale romaine. Et tandis que le catéchisme du Concile de Trente, ou un contemporain comme Beuvelet ¹⁶ multiplie les citations des Pères de l'Église, Jean Eudes a assez de sens pratique pour s'apercevoir que les Pères parlaient de baptêmes d'adultes et ne présentent donc pas d'intérêt direct pour expliquer des baptêmes d'enfants: il ne cite donc pas les Pères.

Faut-il ajouter que son ministère personnel de missionnaire n'a pas pu lui donner souvent l'occasion de baptiser à une époque où baptiser était un droit curial. C'est sans doute pour cette raison que, dans un mouvement inverse à celui des Pères de l'Église ou de Vatican II, il ne considère pas la célébration liturgique comme la source de la doctrine mais comme l'illustration d'une doctrine élaborée indépendamment de la liturgie. Au chapitre 6 du Contrat, par exemple, c'est après avoir développé sa pensée sur le baptême dans les cinq chapitres précédents, que Jean Eudes introduit l'explication des rites du baptême d'une manière que nous trouvons aujourd'hui étrange: « Vous allez y voir la confirmation et l'éclaircissement de tout ce que j'ai dit ci-dessus ».¹⁷

Sur ce point, Jean Eudes, qui n'est pas plus baptiseur que Paul (cf. 1 Co 1, 14-17), n'est pas entré dans l'esprit du concile de Trente:

« Le meilleur moment pour parler du baptême, ce sera lorsqu'un grand nombre de fidèles sera rassemblé pour une célébration baptismale..., au moment même où les croyants voient exprimée dans la liturgie la doctrine qu'ils entendent exposer et la contemplent avec attention.

... Chacun, frappé par les choses qu'il voit faire sur un autre, se souviendra de la promesse que lui-même a faite devant Dieu lorsqu'il a été initié au baptême »¹⁸

Bossuet est plus fidèle à la pédagogie liturgique lorsqu'il demande à ses catéchistes de « raconter le baptême de Jésus ou la manière dont on baptise dans l'Église », avant d'apprendre aux candidats à la confirmation le chapitre sur le baptême.¹⁹ Fénelon sera plus « moderne » que Jean Eudes:

« Montrez-leur les fonts baptismaux; qu'ils voient baptiser, qu'ils considèrent le

¹⁶ BEUVELET, op. cit., pp. 1 ~ 51.

¹⁷ O.C. II, 225.

¹⁸ Catéchisme du Concile de Trente, Du sacrement de baptême, n. 2

¹⁹ BOSSUET, Oeuvres complètes, V, vivès 1862, p. 19.

jeudi saint comme on fait les saintes huiles et le samedi saint comment on fait l'eau des fonts »²⁰

Mais ces remarques ne signifient point que tout soit caduc dans l'oeuvre baptismale de Jean Eudes. Loin de là! S'il est permis d'employer pour un moment le langage technique de la théologie, je dirai seulement que Jean Eudes semble avoir moins que d'autres accordé de l'importance aux rites, « sacramentum tantum », moins d'importance à la réalité ecclésiale, « res et sacramentum », pour accorder tout son soin à la réalité spirituelle du sacrement, « res sacramenti », où se réalise l'union à Dieu. Ce qu'il nous dit demeure d'autant plus utile que nous avons exactement les défauts inverses de ceux que nous sommes tentés de lui reprocher: attentifs à la perfection des célébrations liturgiques et pointilleux sur les conditions d'admission dans l'Église de ceux dont nous mettons la foi à l'épreuve, nous courons le risque de passer sous silence les richesses de la sainteté baptismale que Jean Eudes ne cesse d'approfondir et d'explorer en méditant le nouveau testament.

Le baptême, contrat d'alliance

Bien que la spiritualité du baptême soit diffuse en toute l'oeuvre de Jean Eudes, quelques textes attirent spécialement l'attention:

1. Le Royaume de Jésus, publié pour la première fois en 1637, étudie la profession baptismale sous le titre « de la vraie dévotion chrétienne »²¹ et propose en sa septième partie un exercice pour le baptême.²²

2. Vers 1648, les Règles rédigées à l'intention de la congrégation de Jésus et Marie comportent deux chapitres sur ce « à quoi sont obligés les enfants de la congrégation en qualité de chrétiens ».²³

3. Le contrat de l'homme avec Dieu par le saint baptême²⁴ a pour unique objet le baptême.

4. Enfin Jean Eudes ajoute en 1662 aux nouvelles éditions du Royaume de Jésus les douze Entretiens intérieurs de l'âme chrétienne avec son Dieu: à partir du neuvième entretien, ce sont des méditations sur le baptême.²⁵

Peut-on déceler un développement de la pensée au cours de ces vingt-cinq années de réflexion et de prédication, ou mieux, saisir ce qui a finalement paru à Jean Eudes le thème le plus important? Je le pense et il me semble que c'est la notion de

²⁰ FÉNELON, *Éducation des filles*, n. 7.

²¹ O.C. I, 267-270.

²² Ibid., 505-519.

²³ O. C. IX, 76-95.

²⁴ O. C. II, 205-244

²⁵ Ibid., 168-190.

contrat d'alliance. Dans le Royaume de Jésus en effet, le baptême est surtout considéré comme « voeu et profession d'adhérer à Jésus-Christ et de demeurer en lui »²⁶ Les termes de voeu et de profession suggèrent plutôt l'engagement de l'homme que l'action de Dieu. L'idée de voeu, voeu de renoncer à Satan et voeu de suivre le Christ, commande aussi le plan des Règles. Mais dans le Contrat, l'importance de l'engagement humain diminue pour laisser une place plus grande à l'action prévenante de Dieu le Père et de Jésus, acteurs du sacrement et auteurs de l'alliance. Les Entretiens intérieurs, pour finir, étudient le baptême sous différents aspects mais c'est le douzième et dernier des Entretiens qui médite le fait que « le baptême est une alliance admirable de l'homme avec Dieu ». Or Jean Eudes conseillait aux prédicateurs:

« Quand on cite plusieurs passages, mettre toujours les plus forts à la fin. Quand on apporte plusieurs motifs ou raisons pour prouver une vérité, il faut mettre les plus générales ou spéculatives au commencement, les médiocres au milieu, et à la fin les plus puissantes et celles qui frappent davantage les sens »²⁷

Il est donc possible de considérer dans les Entretiens le thème de contrat, de traité ou d'alliance comme celui que Jean Eudes juge le plus fort, le plus puissant et celui qui permet le mieux de mettre en relief de façon équilibrée à la fois l'action de Dieu et celle du chrétien.

L'idée de contrat d'alliance n'était pas inconnue des écrivains du dix-septième siècle: elle s'imposait normalement à des gens qui fréquentaient l'Écriture sainte.

Louis Abelly, collaborateur de saint Vincent de Paul et futur évêque de Rodez, enseigne que:

« Le quatrième effet est la grâce sacramentelle du baptême, laquelle provient de l'union et alliance étroite que nous contractons en ce sacrement avec Jésus-Christ, comme avec notre chef, lequel en cette qualité influe en nous »²⁸

Beuvelet, déjà cité, interroge les Pères de l'Église pour connaître les noms des promesses baptismales:

« Les uns les appellent des voeux, comme saint Ambroise et saint Chrysostome, et le plus grand de tous les voeux, dit saint Augustin, maximum votum nostrum. Les autres une cédule et une obligation; les autres un serment solennel; les autres un contrat et un pacte que nous faisons avec la divine majesté »²⁹

Et l'auteur consacre ensuite un chapitre entier:

²⁶ O.C. I, 268.

²⁷ O.C. IV 67.

²⁸ Louis Abelly, Les vérités les plus importantes de la foi, Paris, 1655, P. 352.

²⁹BEUVELET, Op. Cit.,p. 2

« Pour marquer l'étroite alliance que contracte pour lors le chrétien avec les trois personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, lesquelles demeurantes en lui d'une façon nouvelle et très parfaite, le font entrer en société avec elles, Ut societas nostra sit cum patre et cum filio ejus Jesu Christo, dit le bien-aimé disciple saint Jean, et par cette heureuse société et ces divines liaisons lui font ressentir les effets de leur amour et le comblent d'une abondance de grâces ».³⁰

Les livres d'Abelly et de Beuvelet sont contemporains du Contrat d'alliance de saint Jean Eudes. Trente ans plus tard, Bossuet fait raconter dans son premier catéchisme, avant la leçon sur le baptême, « l'alliance entre Dieu et Abraham dans la circoncision; ou l'alliance entre Dieu et le peuple par le ministère de Moïse et par celui de Josué »³¹

Choisissant le thème du contrat d'alliance pour expliquer le baptême, Jean Eudes n'est donc pas un isolé. Il traite cependant le thème d'une manière originale.

Une alliance où Dieu est premier

Chez Jean Eudes, et malgré l'apparente identité de vocabulaire, il n'y a pas cette allusion explicite à la notion biblique d'alliance que nous venons de rencontrer chez Bossuet: il ne parle ni d'Abraham, ni de Moïse, ni de David, ni même, ce qui surprend davantage, de l'annonce par Jérémie d'une nouvelle alliance inscrite au coeur des croyants;³² les figures ne l'intéressent pas; il va droit à la réalité et cette réalité, c'est la société avec les personnes divines, telles que l'expriment Paul en 1 Co 1, 9 et Jean en 1 Jn 1, 3,³³ deux versets bibliques où le mot societas de la Vulgate recouvre le grec Koinonia, communion, partage, mise en commun: « Vous avez été appelés en l'alliance du Fils de Dieu » « Nous sommes en société avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ ».

Jean Eudes ne cherche donc pas le modèle de l'alliance baptismale dans l'alliance ancienne entre Dieu et son peuple, ni même dans l'alliance nouvelle de Jésus et de son Église, mais dans l'union hypostatique, « alliance de l'humanité sacrée du sauveur avec sa personne adorable », ou mieux encore dans la communion trinitaire, « l'unité du Père et du Fils est l'exemplaire et le modèle de l'union que vous avez avec Dieu par le baptême et cette union est l'image vive de cette adorable unité ».³⁴

Mais en faisant ce choix, Jean Eudes demeure fidèle à l'idée biblique d'alliance où Dieu appelle par pure grâce et garde toute initiative en son choix. Certes, le premier chapitre du Contrat d'alliance, qui se contente de présenter le baptême comme contrat, suggère par son langage même un engagement bilatéral de donation mutuelle entre Dieu et l'homme: c'est un chapitre introductif plus que doctrinal: à la différence des chapitres

³⁰ Ibid, p 17.

³¹Bossuet, op.cit., p. 19.

³² Jr 31, 31-34

³³Cités en O.C. II,210.

³⁴ Ibid, 211.

suiuants, il ne fournit pas de citation biblique. Mais le chapitre II, « alliance en laquelle l'homme est entré avec Dieu par le susdit contrat », considère l'alliance uniquement comme acte de Dieu. De la même façon, le chapitre III, « promesses et obligations esquelles il a plu à Dieu, par un excès d'amour incomparable, de s'engager envers l'homme », envisage lui aussi les conséquences du baptême comme acte d'amour du Père et du Fils. Or ces deux chapitres sont parfaitement fondés en doctrine sur les textes du nouveau testament, et spécialement sur des textes de la prière sacerdotale selon saint Jean. Par comparaison avec la richesse des chapitres II et III, le chapitre suivant, « promesses de l'homme à Dieu », apparaît comme pauvre: Jean Eudes est alors obligé de faire intervenir les promesses médiates par parrains et marraines et est incapable de citer aucun passage de l'Écriture sainte, sauf 1 Jn 2, 6, qui ne fait pas allusion à des promesses. Par contre le chapitre V en vient aux obligations de l'homme et on y retrouve, à mon sens, un terrain plus solide car la vie chrétienne est effectivement une conséquence de l'alliance que Dieu a contractée avec l'homme par le baptême.

Tel est le résumé du Contrat d'alliance. Garde-t-il aujourd'hui quelque valeur? Assurément, puisque le seul point sur lequel nous sommes obligés de nous écarter de saint Jean Eudes est celui qui chez lui apparaît le moins solide: les promesses de l'homme à Dieu. Jean Eudes ne s'est pas posé la question de la légitimité de promesses faites par d'autres, un parrain par exemple. Il ne se demande pas comment de telles promesses peuvent fonder des obligations réelles. Il considère comme allant de soi une ratification faite lorsque:

« ayant l'usage de raison, vous êtes venu à l'Église et que vous avez reçu quelque sacrement, ou que vous avez fait quelque action de chrétien ».³⁵

De la même façon, Bossuet fait demander aux enfants:

« Vous tenez-vous obligés à garder ce que vos parrains et marraines ont répondu pour vous dans le baptême?

Oui, puisque Dieu ne m'a reçu à sa grâce que sous ces promesses »³⁶

C'est en se fondant sur l'usage français de la rénovation des promesses baptismales que Pie XII, restaurant la veillée pascale, y a introduit une « Renovatio promissionum baptismalis », qui se trouve actuellement dans le missel promulgué par Paul VI. Mais Vatican II a décidé de « réviser le rite du baptême des enfants et de l'adapter à la situation réelle des tout-petits ».³⁷ Paul VI a promulgué ce rituel, où parents et parrains s'engagent à éduquer l'enfant dans la foi, professent leur foi personnelle, mais ne font plus aucune promesse à la place du bébé lui-même. Dans ces conditions, nous n'aurons plus à parler à ceux qui ont été baptisés tout-petits de promesses faites au baptême en leur nom: elles n'existent plus. Le rite de la veillée pascale subsiste bien

³⁵ O.C. II, 221.

³⁶ BOSSUET, op cit.p.21.

³⁷ Sacrosanctum Concilium, n. 67.

dans le nouveau missel sans avoir encore été adapté au nouveau rituel du baptême: en effet, lorsqu'une réforme liturgique présente une telle ampleur que celle qui a suivi Vatican II, on ne peut pas exiger immédiatement une harmonisation parfaite entre ses différents aspects. Mais les traducteurs français ont essayé de surmonter la difficulté. Là où le latin dit: « Renovatio promissionum baptismalium », ils interprètent « Rénovation de la profession de foi baptismale », et là où le latin dit:

« Sancti baptismatis promissiones renovemus, quibus olim Satana et operibus eius abrenuntiavimus et Deo in sancta Ecclesia catholica servire promisimus »

ils traduisent:

« Renouvelons la renonciation à Satan que l'on fait lors du baptême, renouvelons notre profession de foi au Dieu vivant et vrai et à son Fils, Jésus-Christ, dans la sainte Église catholique »

Supprimons alors sans regret le chapitre IV du Contrat d'alliance. La doctrine de Jean Eudes n'en prend que plus de force pour nous rappeler que l'alliance admirable en laquelle nous sommes entrés n'a pas d'autre origine que l'amour prévenant du Père et du Fils et de l'Esprit Saint.

Recevoir le baptême n'est pas seulement entrer dans l'Église mais entrer en « communion avec le Père et avec son Fils, Jésus-Christ »³⁸ Renouveler sa profession de foi la nuit de Pâques n'est plus ratifier des promesses humaines, mais accepter pour soi-même le choix du Père qui « nous a élus en Christ avant la fondation du monde pour que nous soyons saints et irréprochables sous son regard dans l'amour »: ce verset de la lettre aux Ephésiens 1, 4 sert à Jean Eudes d'introduction aux deux chapitres sur la vie baptismale dans les Règles.³⁹

Alliance avec le Père, le Fils et l'Esprit Saint

Jean Eudes a donc parfaitement senti que l'alliance baptismale est davantage un acte où Dieu s'engage qu'une alliance à parité. Il énumère dans le troisième chapitre du Contrat « les promesses et obligations esquelles il a plu à Dieu par un excès d'amour incomparable de s'engager vers l'homme par le susdit contrat ».

Or on constate avec surprise qu'au cours de ce chapitre, l'auteur se réfère plus à la troisième partie de la prière sacerdotale,⁴⁰ et plus généralement à la dernière partie de l'évangile de Jean,⁴¹ qu'aux textes explicitement baptismaux du nouveau testament. Le réflexe est bon puisque saint Jean représente la phase la plus élaborée de la révélation. Et si vraiment pour saint Jean, le discours d'adieux est le discours de l'Heure

³⁸I Jn 1, 3.

³⁹O C. IX, 76.

⁴⁰Jn 17, 21-26.

⁴¹Jn 15, 9; 19, 27, 20, 17.

de Jésus, si la prière sacerdotale exprime les intentions du Fils passant du monde à son Père, et si la croix est le lieu de la glorification, on rejoint, en citant saint Jean, la doctrine la plus traditionnelle sur le baptême comme participation au mystère pascal, ainsi que l'intuition de l'Église romaine réservant au temps pascal la lecture du quatrième évangile.

Lorsqu'il s'agit en particulier de dire à quoi s'engagent le Père et le Fils, on ne peut le trouver de façon plus nette que dans la prière du Fils au Père lors de sa Pâque, alors qu'il « aime les siens jusqu'à l'extrême »⁴² Les six versets que cite saint Jean dans les chapitres II et III du Contrat révèlent en même temps le mystère trinitaire et le mystère de l'unité des disciples avec Jésus:

--unité des disciples dans le Père et le Fils,⁴³

--unité des disciples sur le modèle de l'unité du Père et du Fils,⁴⁴

--unité des disciples, conséquence de celle du Père et du Fils,⁴⁵

--amour mutuel du Père et du Fils dans les disciples.⁴⁶

De plus, Jean Eudes rappelle avec Jn 14,23 comment Jésus affirme en celui qui l'aime une habitation distincte et réelle du Père et de lui-même. Il cite encore Jn 20, 17 qui est, avec Mt 28, 10, le seul passage évangélique où Jésus donne enfin à ses disciples le nom de frères et leur révèle que son Père est désormais le leur: avant de ressusciter, Jésus n'avait donné aux siens que les noms de disciples, de serviteurs, puis d'amis.⁴⁷

Entrant parfaitement dans les vues trinitaires du quatrième évangile et dans celle de l'Église qui ne baptise pas au nom de Dieu, ni au nom de la Trinité, mais au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Jean Eudes est alors capable de méditer sur la relation personnelle que le baptisé acquiert avec chacune des personnes divines:

-- « Le Père s'est donné lui - même à vous »,⁴⁸

--« le Fils s'est obligé de vous donner son Père éternel pour être votre Père »,⁴⁹

--« il s'est obligé de vous donner son Esprit ». ⁵⁰

Ces pages du Contrat, heureusement reprises dans le Lectionnaire propre à la Congrégation de Jésus et Marie, numéros 30 et 31, expriment de façon concrète et claire une doctrine de la grâce que les chrétiens du vingtième siècle ont autant de mal à exprimer que ceux du dix-septième siècle, tant il est difficile de penser trinitairement

⁴² Jn 13, 1.

⁴³Jn 17, 21.

⁴⁴Jn 17, 22.

⁴⁵Jn 17, 23.

⁴⁶ Jn 17, 26.

⁴⁷ Cf. Jn 15, 14-15.

⁴⁸ O. C. II, 213

⁴⁹ Ibid, 214.

⁵⁰ Ibid, 215.

la vie chrétienne. Nous admettons assez bien que Dieu nous aide, -- c'est la grâce actuelle, -- que Dieu nous sanctifie et nous accorde gracieusement la foi et la charité, -- ce sont la grâce habituelle, les vertus et les dons, -- mais comme l'écrivait le père Hugues Quarré, entièrement d'accord avec saint Jean Eudes, nous risquons toujours de minimiser ou de ne pas savoir exprimer

« en la considération de la grâce, la plus avantageuse de toutes celles que nous avons recues du Fils de Dieu en ce mystère, et celle qui nous donne droit et entrée à toutes les autres: c'est la grâce de filiation qui nous fait enfants de Dieu par adoption... Saint Jean, racontant les grâces que nous avons reçues de Dieu par le mystère de l'incarnation, met celle-ci toute la première (aussi est-elle le fondement des autres) et dit: Il leur a donné puissance d'être faits enfants de Dieu... Et il faut remarquer qu'au baptême nous ne recevons pas seulement la grâce, la foi, les vertus habituelles et les dons du Saint-Esprit, mais encore nous sommes marqués du caractère de Dieu, reçus et avoués pour ses enfants »⁵¹

Or, inconsciemment influencés par une mentalité plus théiste que chrétienne, des chrétiens continuent à imaginer qu'être créature de Dieu et enfant de Dieu est identique: on distingue mal en Dieu le fait d'être créateur, qui concerne le monde, et le fait d'être Père, qui concerne Jésus, le Fils unique. Jean Eudes met en garde contre cette confusion: après avoir cité saint Jean,⁵² il écrit:

« Par la création, Dieu est notre créateur, notre principe, notre cause efficiente, notre roi, notre souverain; et nous sommes sa créature, son ouvrage, ses sujets et ses serviteurs. Mais par notre régénération et nouvelle naissance qui se fait au baptême, et en laquelle nous recevons un nouvel être et une nouvelle vie toute divine Dieu est notre Père et nous sommes ses enfants, et nous pouvons et devons lui dire: Pater noster qui es in coelis ».⁵³

« Être chrétien, c'est être enfant de Dieu et avoir un même père avec Jésus-Christ, son Fils unique ».⁵⁴ Car le baptême, régénération et renaissance, identifie sacramentellement le nouveau baptisé à Jésus dont il devient membre. Aussi Jean Eudes voit-il en quatre mystères de Jésus, le modèle, « le prototype et l'exemplaire », de l'acte baptismal: « 1. - le mystère de la naissance éternelle du Fils de Dieu dans le sein de son Père, 2. - le mystère de sa naissance temporelle dans le sein de la Vierge, 3. - le mystère de sa mort et sépulture, 4. - le mystère de sa résurrection »⁵⁵

⁵¹HUGUES QUARRÉ op cit, p 18-21.

⁵²Jn 1, 12; 20, 17; Jn 3, 1.

⁵³ O.C. II, 169.

⁵⁴ Ibid., p. 168.

⁵⁵ O. C. I, 507.

De ces quatre affirmations, les troisième et quatrième sont pauliniennes;⁵⁶ la première et la seconde ne sont pas explicitement scripturaires mais impliquées dans le fait que le nouveau testament présente le baptême comme une nouvelle naissance.⁵⁷ Et Jean Eudes explique:

« Le mystère de sa naissance éternelle parce que, comme son Père en sa génération éternelle lui communique son être, sa vie et toutes ses divines perfections à raison de quoi il est Fils de Dieu et l'image parfaite de son Père, aussi par le saint Baptême, il nous communique l'être et la vie céleste et divine qu'il a reçues de son Père, il imprime en nous une image de soi-même et nous rend enfants du même Père dont il est le fils »⁵⁸

Le baptisé est donc au sens propre enfant de Dieu le Père et non de Dieu-trinité, car il est entré en relation personnelle de fraternité avec le Fils; il est assimilé au Fils; il est chrétien. Au moment où le second concile du Vatican, retrouvant le langage personnaliste de l'Écriture sainte, préfère contempler Dieu dans la trinité des personnes plus que dans l'unité de leur nature,⁵⁹ et voit dans la communion des personnes divines la raison dernière des communautés humaines,⁶⁰ on sympathise avec Jean Eudes lorsqu'il tente d'analyser dans le langage de la naissance et de la vie l'action distincte du Père, du Fils et de l'Esprit Saint dans l'acte baptismal:

« Les trois personnes divines sont présentes au saint baptême d'une manière particulière. Le Père y est engendrant son Fils en nous et nous engendrant en son Fils, c'est-à-dire donnant un nouvel être et une nouvelle vie à son Fils dedans nous et nous donnant un nouvel être et une nouvelle vie en son Fils. Le Fils y est prenant naissance et vie dans nos âmes et nous communiquant sa filiation divine à raison de quoi nous sommes faits enfants de Dieu comme il est le Fils de Dieu. Le Saint-Esprit y est, formant Jésus dans le sein de nos âmes comme il l'a formé dans le sein de la Vierge " ⁶¹

Mais à cette sympathie se mêle quelque gêne: tous les hommes en effet ne sont-ils pas enfants du Père et membres du Fils l'unique médiateur de Dieu et des hommes? est-il conforme à la vérité de réserver cela aux seuls baptisés? Jean Eudes et ses contemporains n'ont-ils pas été aveuglés par une théologie trop étroite du salut et de l'Église? Voilà des questions qui rendent pour le moins délicate la prédication du baptême comme naissance nouvelle, régénération, adoption filiale, ou la prédication de

⁵⁶ Rm 6, 3-4; Col 2,12.

⁵⁷ Tt 3, 5; Jn 3, 5; I P 1, 3.23; 2, 2.

⁵⁸O.C. I, 508.

⁵⁹ Lumen Gentium n. 2 à 4; Ad gentes, n. 2 à 4.

⁶⁰ Gaudium et spes, n. 24 § 3.

⁶¹ O. C. I. 517.

Dieu le Père de Jésus comme père des baptisés.

Il vaut la peine d'y répondre, car ne plus parler du baptême comme naissance nouvelle, fondant une relation nouvelle de filiation avec Dieu le Père de Jésus, ce serait à la fois rejeter l'essentiel de la doctrine de Jean Eudes, alors simple témoin d'une théologie passée, et surtout rejeter la révélation que nous recevons par la lettre à Tite, la première lettre de Pierre et les écrits johanniques.⁶²

Si un homme se fait baptiser dans sa petite enfance, -- c'est, rappelons-le, la seule hypothèse envisagée par Jean Eudes, mais ce n'est pas l'hypothèse du nouveau testament dans les textes cités,--la réponse est claire: pour celui-là, le moment du baptême est celui où « les personnes divines... coopèrent ensemblement à lui donner le nouvel être et la nouvelle vie en Jésus-Christ »,⁶³ Mais s'il s'agit d'adultes non baptisés, nous devons tenir, avec Vatican II, que « Esprit Saint offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associé au mystère pascal »,⁶⁴ Et les hommes qui acceptent cette possibilité deviennent réellement enfants de Dieu le Père qui forme alors Jésus en eux même si aucun rite de baptême dans l'Église visible ne vient signifier leur régénération: ils ne connaîtront leur alliance avec Dieu et leur qualité d'enfants du Père qu'en entrant dans la gloire. Quand à ceux qui refusent la possibilité que l'Esprit Saint leur offre mystérieusement, ils ne deviendront jamais enfants du Père. Mais en toute hypothèse, un baptême, soit d'enfant, soit d'adulte, est un acte de Dieu relatif à l'alliance et à la naissance nouvelle: le baptême d'enfant inaugure l'alliance et réalise la naissance, le baptême d'adulte, achevant la route catéchuménale, manifeste la vérité de cette alliance et témoigne que le croyant qui le reçoit est déjà engendré par le Père.

Dans ces conditions, nous sommes capables d'élargir la doctrine de Jean Eudes à des situations que lui-même ne prévoyait pas: nous pouvons « tirer ce contrat des trésors de l'Église qui en est la dépositaire », non seulement « pour le mettre entre les mains et devant les yeux de tous les chrétiens »,⁶⁵ mais aussi pour faire connaître à des non baptisés, éventuels catéchumènes, comment Jésus « a voulu nous faire entrer dans une société merveilleuse avec lui et avec son Père »,⁶⁶ De cette façon, c'est le projet missionnaire de Jean Eudes lui-même qui se poursuit.

Conclusion

Nous aurions pu avec saint Jean Eudes suivre d'autres chemins, exploiter d'autres thèmes qui lui étaient chers et que la théologie de Vatican II remet en lumière, celui du Corps du Christ, celui de l'adhésion à Jésus, celui du sacerdoce commun, ou encore confronter avec les nouveaux rituels ce que lui-même pensait de la rupture avec Satan et des exorcismes aujourd'hui transformés, ou chercher comment le sacrement de

⁶² Tt 3, 5; Jn 3,5; I P1, 3. 23;2, 2.

⁶³ O. C. II, 182.

⁶⁴ Gaudium et spes,n.22 § 5.

⁶⁵O.C. II, 208.

⁶⁶ Ibid.. 210.

baptême, sacrement permanent et source sans cesse jaillissante, fonde la vie sainte de tous ceux qui y ont été initiés même si l'ordination, le mariage ou la profession religieuse viennent ensuite préciser l'orientation de leur existence chrétienne: les mystères sacramentels sont en effet assez riches pour qu'on les explore de différents points de vue: la grâce baptismale a bien des moyens d'expression.

En nous limitant à la notion de contrat d'alliance avec les personnes divines et spécialement avec Dieu le Père, nous avons découvert l'intérêt toujours actuel de la réflexion d'un homme qui a su personnellement vivre la réalité de son baptême. C'est un simple exemple qui incite à faire entrer dans la réflexion de notre Église sur les sacrements qu'elle célèbre non seulement la catéchèse des Pères de l'Église ancienne mais aussi celle des spirituels du dix-septième siècle: Jean Eudes trouve sa place près d'Ambroise, de Jean Chrysostome, de Théodore de Mopsueste, de Cyrille et d'Augustin.

3, rue Général-Moulin
B. P. 6087
14003 Caen Cedex France

Du 9 au 13 juillet 1979, à ISSY LES MOULINEAUX
(France), SESSION d'étude sur le thème suivant:
« PRÊTRES AUJOURD'HUI DANS L'ÉCOLE FRANÇAISE »,
organisée par l'ORATOIRE DE FRANCE et les provinces
françaises des SULPICINES, LAZARISTES et EUDISTES.